

Mémoire de la municipalité de Saint-Valérien-de-Rimouski
sur
le projet de plan de développement durable

Présenté à Monsieur Thomas Mulcair
Ministre de l'Environnement du Québec.
Le lundi, 21 février 2005, à Rimouski.

Monsieur le Ministre

Nous vous adressons nos remerciements pour l'occasion que vous nous donnez de partager avec vous nos vues sur le développement durable. Nous désirons vous sensibiliser à la problématique que nous vivons à Saint-Valérien-de-Rimouski avec la levée du moratoire sur le développement porcine qui fut décrétée le 15 décembre 2004. Nous nous sentons interpellés par les principes de précaution et d'équité intergénérationnelle que vous invoquez dans votre avant-projet de développement durable.

Saint-Valérien-de-Rimouski

Saint-Valérien est une petite municipalité d'un peu plus de 800 âmes, dont l'utilisation du territoire s'exprime par une transition entre l'agriculture et la forêt. La municipalité est aussi contiguë à la Ville de Rimouski; notre quatrième rang, au centre duquel est sis le village de Saint-Valérien, se prolonge dans Rimouski par la route Bélair, puis la rue Lausanne. La source d'emploi est Rimouski pour près de la moitié des résidents.

Le village est situé sur ce quatrième rang. Le quatrième rang offre le meilleur potentiel agricole et concentre à la fois la plus grande partie des fermes et des résidences rurales. Dans les rangs ou dans le village, l'approvisionnement en eau se fait dans la quasi-totalité des cas (sauf l'école) au moyen de puits privés individuels.

Depuis cinq ans, une bonne partie de la population exprime ses vives préoccupations sur les impacts du développement porcine. Les inquiétudes concernent la qualité de la vie, notamment les odeurs et la qualité de l'eau potable. Plusieurs manifestent aussi un souci sur la qualité des eaux de surface qui sont drainées vers la rivière du Bic, dans la municipalité voisine du même nom.

La levée du moratoire

La municipalité de Saint-Valérien fut décrétée ZAL dans le RÉA le 15 juin 2002. Pourtant, le 15 décembre 2004, le moratoire affectant Saint-Valérien fut levé, notamment parce que nous n'avons pas été jugés comme situés dans un bassin versant dégradé.

Voulant bien comprendre votre décision gouvernementale, nous avons désiré vérifier quel était l'état du cours d'eau qui draine la quasi-totalité de nos terres agricoles, la rivière du Bic. Or, nous avons constaté qu'aucune donnée n'était disponible, cette rivière ne faisant pas l'objet de suivi ni par votre ministère (ni par la Société de la

Faune et des Parcs) ni par un comité de bassin versant. Nous avons donc écrit une lettre de demande d'information au directeur régional de votre ministère pour vérifier la matière, lettre dont copie est jointe à la présente. (Monsieur Marcel Landry nous a assuré récemment qu'il veillerait à nous obtenir une réponse adéquate de l'un de vos fonctionnaires).

Dans notre lettre, nous avons fait valoir nos interrogations. En effet, le 15 décembre dernier, vous avez déclaré avoir restreint la levée du moratoire aux seuls bassins versants jugés non-dégradés selon la base d'une donnée inférieure à 0,03 mg/l à son embouchure. Or, **en absence apparente** de toute donnée, le bassin versant de la rivière du Bic a été jugé non-dégradé. Il est vrai que la superficie du bassin est assez réduite, mais elle est tout de même plus grande que celle de la rivière Fouquette, qui fait l'objet pour sa part d'un suivi intensif.

Votre projet de politique invoque le **principe de précaution**, c'est-à-dire que lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement. Dans notre cas, où le ministère était déjà au courant d'une problématique liée à l'intensité de la production porcine, n'aurait-il pas été préférable de consentir les ressources utiles à l'étude de la qualité des eaux de la rivière **avant** de la juger non-dégradée et **avant** de lever les restrictions du moratoire ?

Pour la population de Saint-Valérien-de-Rimouski, la situation est préoccupante. Il est à espérer que la mise en œuvre de nouvelles pratiques (rampes basses, nouvelles directives de fertilisation) arrivent à éteindre les conflits de cohabitation originant des installations actuelles. Toutefois, plusieurs craignent que le maintien de restrictions dans une grande partie du Québec n'augmente les probabilités que les futurs développements se concentrent dans les bassins non dégradés, ou jugés comme tels comme chez nous.

Quelle est la capacité de support de Saint-Valérien ?

Nous espérons que notre bassin ne soit pas dégradé. Mais ce que l'on voudrait savoir, c'est le nombre de nouvelles porcheries qui pourraient venir à Saint-Valérien. Est-ce que ce sera 1, 2, 4 ? Dans votre future politique de gestion par bassin versant qui semble se dessiner progressivement, sera-t-il enfin possible de connaître la capacité de support biophysique de notre milieu ? En d'autres termes, permettez-vous autant d'établissements si la rivière titre 0,029 mg de phosphore, tout juste en deçà du seuil, ou si son niveau est à 0,020 ? L'inconnue qui prévaut altère grandement notre capacité de support social et risque de compromettre toute acceptation sociale autant des entreprises existantes et encore plus des nouveaux projets.

L'acquisition d'informations de qualité est un élément primordial. Les efforts de mitigation des impacts des industries porcines devraient être accompagnés, et ce dans les plus courts délais possibles, d'une évaluation objective de la capacité de support du milieu, qui pourrait être mesurée selon des paramètres de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. Le concept de capacité de support pourrait être intégré comme mesure objective permettant de contingerer, au besoin, le développement des productions porcines sur un territoire, par exemple dans les schémas d'aménagement des MRC. Nous joignons à la présente une copie de la

résolution de notre municipalité proposant à notre MRC de Rimouski-Neigette d'agir ainsi dans le cadre de son règlement de contrôle intérimaire.

Les eaux souterraines, notre eau potable

L'effet des développements porcins sur la qualité de l'air a été très rapide; le remède devrait l'être aussi, nous le verrons, on l'espère, les prochaines saisons. La réponse de la qualité de l'eau de surface est plus lente; votre ministère est en train d'établir des relations causales; l'assainissement, si requis, prendra un peu plus de temps. La problématique des eaux souterraines est plus sournoise. Entre l'origine d'une contamination et le diagnostic, cela peut prendre pas mal de temps... et le problème requiert autant de temps à résoudre. Dans une perspective de développement durable, en considérant tout particulièrement le principe de l'équité intergénérationnelle, qu'en sera-t-il de la qualité future de nos eaux souterraines, essentielle à la majorité de nos résidents ?

Il est vrai, nous avons eu le bonheur de le constater, que la qualité de l'eau des puits dans notre milieu rural est encore très bonne, voire excellente. C'est un peu comme si on avait l'eau des fermes d'il y a 10, 20 ou 30 ans, selon la profondeur du puits. Toutefois, les pratiques agricoles évoluent rapidement; le rythme des rotations a changé et laisse de plus en plus de place aux cultures annuelles au détriment des cultures fourragères et des pâturages qui avaient un certain effet tampon. Diverses conjonctures économiques incitent les producteurs à augmenter leurs productions animales, et ce souvent dans les secteurs non-contingentés comme le porc. La fertilisation organique se fait de plus en plus sous forme liquide que solide, et cela n'est pas exclusif aux élevages porcins.

Plusieurs initiatives, dont l'identification des puits et les périmètres de protection, permettent de contenir les risques de contamination bactériologique. Toutefois, il semble y avoir peu de frontières pour les nitrates-nitrites dont la migration, semble-t-il est beaucoup plus lente... et par conséquent leur correction plus lentement réversible.

Dans les bassins en surplus, au sud du Québec, les puits sont encore potables, même si le bruit de fond des nitrates-nitrites devient assez apparent; les auteurs de l'étude rendue publique cet automne mentionnent que les teneurs en nitrates-nitrites approchent souvent des seuils d'alarme (non pas de risque pour la santé, mais d'avertissement de commencer à faire attention avant que le problème ne s'aggrave). **AVONS-NOUS À NOUS PRÉOCCUPER ?** Les producteurs agricoles ont dû s'investir dans l'adaptation de leurs pratiques agricoles pour se conformer à une réglementation de plus en plus lourde et exigeante. Malheureusement pour tous, ces efforts ne sont pas récompensés par une assurance raisonnable que la qualité des eaux souterraines soit maintenue dans le futur. **En quelle mesure les pratiques agricoles actuelles ou prévisibles sont-elles en équilibre avec les processus d'épuration des eaux souterraines ?** La qualité des eaux d'un puits privé incombe à la seule responsabilité de son propriétaire, et ce dernier n'a aucun contrôle sur les sources de ce qui peut l'affecter. Dans cette perspective, l'investissement de l'État dans l'acquisition de connaissances sur les processus régissant la qualité physicochimique des eaux souterraines revêt toute son importance. Ce serait un acte de responsabilité intergénérationnelle.

Monsieur le ministre, votre projet de politique de développement durable couvre un champ beaucoup plus vaste que celui de nos préoccupations immédiates. Il nous aurait fait plaisir de discuter d'enjeux tels la gestion des déchets, la santé des forêts, le développement social de notre communauté, etc.. Toutefois, les préoccupations que nous vous avons exprimées accaparent notre attention et nous écartent de considérations plus diverses. Ce n'est pas sans effet sur le climat social dans notre communauté.

Nous comprenons que la présente audience fait partie d'un processus assez long impliquant plusieurs échelons. Dans une certaine mesure, les rencontres d'aujourd'hui visent à orienter les actions de demain. Nos préoccupations sont plus immédiates. Nous espérons que les concepts de précaution et d'équité intergénérationnelle et l'investissement dans l'acquisition de connaissances ne souffriront pas trop de délai avant d'être mis en oeuvre.

Sur ce, nous vous souhaitons une belle visite dans le Bas-Saint-Laurent. Veuillez accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le conseil municipal de Saint-Valérien.

P.j : - lettre adressée à monsieur Marcel Landry, directeur régional MENV – BSL
- résolution 2005-09 concernant le règlement de contrôle intérimaire de la
Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette